

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services d'urbanisme des trois villes. Toutefois, depuis l'année 2011, la CORAT plénière a été élargie aux responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier et de St-Légier-La Chiésaz, en raison notamment du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac en cours d'étude.

Présidée lors de la dernière législature par M. Jean-Pierre Allegra, conseiller municipal à Corseaux, jusqu'en mai 2008, respectivement par M. Pierre Salvi, syndic de Montreux, de juin 2008 à juin 2011, la présidence a été reprise par Mme Nicole Rimella, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, dès juillet 2011.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2011 DE LA CORAT

CORAT plénière

Les séances de la CORAT plénière permettent à ses membres de s'informer mutuellement des projets et/ou réflexions en cours / à venir dans leurs communes respectives, principalement ceux qui peuvent avoir une portée / incidence à l'échelle régionale. Elles sont aussi et de plus en plus, l'occasion de partager leurs préoccupations sur des objets émanant du Canton et dans certains cas de développer une position commune.

Comme annoncé dans le rapport d'activités 2010, la CORAT a été très active durant toute l'année 2011, totalisant 10 séances de travail en plénière et une spécifiquement technique. De fait, il s'agit de l'organe à l'échelle de la Riviera qui a été le plus impliqué en termes de suivi du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, centralisant et synthétisant systématiquement les remarques des 10 municipalités pour les transmettre par le biais d'une position commune "Riviera", aux autres partenaires du projet.

Outre les séances proprement dites, cette année a été marquée par un important travail de préparation et de suivi, tant par les politiques que par les techniques des communes et le SAI, ce d'autant plus que les délais laissés pour l'examen des différents et volumineux documents établis par les mandataires ont toujours été très courts, compte tenu de l'échéance fixée par la Confédération pour le dépôt du projet au 31 décembre 2011.

Les principales phases du PA T/U qui ont occasionné un travail de suivi intensif de la part de la CORAT sont pour l'essentiel :

⇒ Le rapport préliminaire :

Analyse des 3 versions successives établies par les mandataires et synthèse des remarques, avant l'envoi de la 3^{ème} version à la Confédération en mars, en vue d'une évaluation intermédiaire. Dite version a été validée par les municipalités, puis mise en ligne sur le site internet du SAI, parallèlement à une brève information / communication aux conseils communaux de la Riviera.

⇒ Les mesures infrastructurelles :

Il s'agit des mesures pouvant potentiellement bénéficier d'un cofinancement de la Confédération. Les responsables techniques des communes ont participé à un groupe de travail en mars 2011, permettant de présenter et discuter de la 1^{ère} version des mesures. Elles ont évolué ensuite, en fonction des réflexions des différents partenaires, pour faire l'objet d'une 2^{ème} séance du groupe de travail technique en juin 2011. Dite séance n'a toutefois été consacrée qu'à la présentation du travail des mandataires, sans laisser réellement d'espace à la discussion. Le SAI a établi des tableaux de synthèse des mesures infrastructurelles, afin de présenter plus clairement les coûts par commune et par étape.

⇒ Le rapport final :

Transmise à tous les partenaires en août 2011, la 1^{ère} version du rapport final a été analysée en septembre par la CORAT plénière, dont il est ressorti une importante et unanime déception de la part de ses membres, tant techniques que politiques. Compte tenu de l'échéance au 31.12.2011, la CORAT a estimé comme étant impossible de parvenir à finaliser le projet à la satisfaction des municipalités de la Riviera d'une part, et de mettre en consultation publique un projet qu'elles ne pouvaient défendre en l'état, d'autre part. La position de la CORAT a été transmise au Comité de Pilotage (COFIL) en septembre.

Suite à la reprise du pilotage du PA T/U par M. le conseiller d'Etat Ph. Leuba, les municipalités, convoquées par ce dernier, ont été appelées à revoir leur position, considérant qu'il était politiquement inconcevable de "rater le train de 2011" et que les PA T/U étaient évolutifs. La CORAT a établi une synthèse des remarques et demandes des municipalités, qui a été transmise aux mandataires. Un atelier de mise au point a été organisé fin novembre entre mandataires et responsables techniques des communes, afin de parvenir à un consensus permettant la finalisation du PA T/U et ce, sous la direction du chef du Service du développement territorial désigné chef de projet du PA T/U par M. Leuba.

Une Conférence d'information organisée par le Canton de Vaud a eu lieu le 20 décembre 2011, principalement destinée aux conseils communaux et aux associations. Une fois signé le 23 décembre 2011, le rapport final et ses annexes ont été envoyés à la Confédération. Le délai a donc été respecté.

Modification de la LATC

L'avant-projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions mis en consultation publique fin juin 2011 a également été traité dans le cadre de la CORAT, sur la base d'une analyse préalable du SAI. Une séance réunissant les responsables des services communaux concernés y a été consacrée en septembre, à laquelle le SAI a été invité.

La CORAT n'étant pas un organe officiellement consulté sur cet objet, chaque municipalité a pris position de manière individuelle, la grande majorité d'entre elles ayant toutefois basé sa détermination sur l'analyse du SAI.

Terrains de football

Pour mémoire, les 10 conseils communaux de la Riviera ont adopté fin 2007 le préavis sur le financement régional de 10 terrains de football pour un montant total de Fr. 9'890'000.-.

Le calendrier des réalisations a été globalement respecté, chaque phase ayant fait l'objet d'une communication spécifique rédigée par le SAI, soit :

2008 : Phase 1

Gérénaz, sis à et propriété de La Tour-de-Peilz

La Veyre-d'En-Haut, sis à St-Légier-La Chiésaz et propriété de Vevey

Information / communication spécifique aux municipalités et conseils communaux en novembre 2008.

2009 : Phase 2

Praz Dagoud, sis à et propriété de St-Légier-La Chiésaz

Information / communication spécifique aux municipalités et conseils communaux en février 2010.

2011 : Phase 3

Coppet I, sis à et propriété de Vevey

Information / communication spécifique aux municipalités et aux conseils communaux en octobre 2011.

Sur le plan du suivi, il ne s'est pas avéré nécessaire de solliciter un groupe de travail particulier, le SAI ayant assuré le lien technique avec la commune propriétaire responsable de la phase de réalisation prévue, appuyée par des spécialistes. Ainsi, seuls des contacts bilatéraux ont permis d'assurer le suivi des réalisations.

Sur la base de la clé de répartition définie dans le préavis régional, le SAI a assuré la facturation aux communes pour chaque phase réalisée, une fois le décompte final clôturé; soit :

- en mars 2009 pour la 1^{ère} phase de réalisation;
- en septembre 2010 pour la 2^{ème} phase;
- en octobre 2011 pour la 3^{ème} phase.

Vevey, le 7 mars 2012 / LMS/nc